

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 15 novembre 2021, à 19 heures, à la salle communautaire, 606 rue Principale.**

Sont présents: Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, greffière-trésorière, Dominic Doucet, directeur général et Antoine Tardif, chargé de projet en urbanisme et en environnement.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - Délégation de sorties
  - Permis d'abattage d'arbres (PIIA) – 237 rue Principale
  - Permis de démolition (PIIA) – 755 rue Principale
  - Dérogation mineure – 6341 route du Domaine-du-Lac
  - Usage conditionnel – résidence de tourisme – 5280 route du Domaine-du-Lac
  - Demandes de paiement – route du Domaine-du-Lac
  - Demande de paiement – chemin Gosford
  - Renouvellement des assurances municipales avec la MMQ
  - Entretien de la patinoire de Vianney
  - Réserves financières
  - Nomination d'un maire suppléant
  - Nomination d'un substitut – conseil de la MRC
  - Autorisation – signataires des chèques
  - Nomination au CCU – élu
  - Arrérages de taxes
  - Collection de taxes
  - Programmation TECQ 2019-2023 révisée
  - Remplacement d'une pompe – SP-1
  - Mandat à Les Services EXP – étude géotechnique – secteur Prés-Fleuris
- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

**2021-11-275**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-276**

### **Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2021-11-277 Prévvisions de sorties**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	imprimerie	Thetford Mines	2021-10-15

**2021-11-278 Demande de permis d'abattage d'arbres de l'Office régional d'habitation de l'Érable (PIIA)**

Attendu que l'Office régional d'habitation de l'Érable a déposé une demande de permis pour abattre deux arbres situés en cour avant de la résidence localisée au 237 rue Principale sur le lot 521-2-20, canton d'Halifax;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que l'abattage d'arbres dans la zone R/C-7 est assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser l'élagage des branches abîmées et de conserver les deux arbres;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que :

- la demande de permis d'abattage d'arbres soumise par l'Office régional d'habitation de l'Érable et localisée au 237 rue Principale sur le lot 521-2-20, canton d'Halifax soit refusée car les deux arbres sont sains;
- le conseil autorise l'élagage des branches abîmées.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-279 Demande de permis de démolition de Sylvie Bilodeau (PIIA)**

Attendu que Sylvie Bilodeau a déposé une demande de permis de démolition pour démolir le bâtiment principal localisé au 755 rue Principale sur le lot 337-28, canton d'Halifax;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-5;

Attendu que la zone R/C-5 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que ladite résidence n'a pas de valeur patrimoniale;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de démolition devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la demande de permis de démolition soumise par Sylvie Bilodeau et localisée au 755 rue Principale sur le lot 337-28, canton d'Halifax, soit acceptée pour la démolition du bâtiment principal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-280 Dérogation mineure - 6341 route du Domaine-du-Lac**

Attendu que Richard Dobrzanski et Annie-Pascale Côté ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser la

construction d'un garage adjacent au garage détaché avec une marge de recul latérale de 1,34 mètre normalement prescrite à 2 mètres localisée au 6341 route du Domaine-du-Lac sur les lots 650-107 et 650-46, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 22 octobre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Richard Dobrzanski et Annie-Pascale Côté et localisée au 6341 route du Domaine-du-Lac sur les lots 650-107 et 650-46, canton d'Halifax soit acceptée pour la construction d'un garage adjacent au garage détaché avec une marge de recul latérale de 1,34 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-281**

**Demande d'usage conditionnel de Ginette Labrie, Gilles Mercier, Stéphanie Bouffard et Guillaume Mercier**

Attendu que Ginette Labrie, Gilles Mercier, Stéphanie Bouffard et Guillaume Mercier ont déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 5280 route du Domaine-du-Lac, sur les lots 621A-12 et 623A-24, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être refusée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 22 octobre 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la présente demande d'usage conditionnel soit suspendue pour permettre l'étude de détails supplémentaires. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-282**

**Demandes de paiement - réfection de la route Domaine-du-Lac**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'accepter la demande de paiement no 2 au montant de 190 862.60 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfection de la route du Domaine-du-Lac, segment 73 et la demande de paiement no 2 au montant de 465 742.39 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfections de la route du Domaine-du-Lac, segments 71-72 de Pavage Centre Sud du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-283**

**Demande de paiement - réfection du chemin Gosford**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de paiement no 5 finale au montant de 43 696.40 \$ (taxes incluses) de Sintra inc. (Division Mauricie/Centre-du-Québec) pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord, segments 66, 67 et 68. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-284      Renouvellement des assurances municipales avec la MMQ**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de renouveler les assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour un montant total de 47 263.49 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-285      Entretien de la patinoire de Vianney**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services de Marie-Claude Garneau pour l'entretien de la patinoire extérieure de Vianney pour la saison hivernale 2021-2022 pour un montant de 3 250 \$ et pour la saison hivernale 2022-2023 pour un montant de 3 500 \$ et d'autoriser le maire et la greffière-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-286      Réserves financières**

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de réserver à même le budget 2021 les sommes suivantes :

Vidange des boues :	5 100 \$
Bassins d'épuration :	2 560 \$
Poste de pompage no 1 :	2 435 \$
Poste de pompage no 2 :	8 050 \$
Station 2000 :	3 500 \$
Station 3000 :	1 595 \$
Station Garneau :	1 000 \$
	<u>24 240 \$</u>

et que le comptable fasse la vérification des écritures de transfert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-287      Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par Roger East et résolu que le conseiller Jean-Claude Gagnon soit nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-288      Nomination d'un substitut - conseil de la MRC**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité de Saint-Ferdinand soit remplacé au conseil de la MRC par le conseiller Jean-Claude Gagnon, substitut du maire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-289      Autorisation - signataires des chèques**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Jean-Claude Gagnon et la greffière-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la greffière-trésorière, le greffier-trésorier adjoint Dominic Doucet à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-290      Nomination du membre (élu) du Comité consultatif d'urbanisme**

Conformément au règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de nommer Roger East, conseiller municipal, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferdinand pour un mandat de deux ans à compter du 15

novembre 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-291 Arrérages de taxes**

Il est proposé par Roger East et résolu que le conseil municipal approuve l'état des arrérages de taxes au 10 novembre 2021 pour un montant de 214 043.20 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-292 Collection de taxes**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que le conseil municipal autorise la greffière-trésorière à transmettre un dernier avis aux trois contribuables ayant des arrérages de taxes datant de 2019 à 2021 et que le conseil mandate Me Luc Ouellette, avocat, pour collecter ces contribuables si le délai accordé n'est pas respecté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-293 Programmation - version no 3 - TECQ 2019-2023**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.  
Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-294 Remplacement d'une pompe - SP-1**

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter la soumission de Danovar inc. no 9029 au montant de 17 821.13 \$ (taxes incluses) pour le remplacement d'une pompe à la station de pompage no 1.

Il est de plus résolu d'approprier 16 273 \$ de la réserve financière - poste de pompage no 1 afin de payer ladite dépense. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-11-295 Mandat à Les Services EXP - étude géotechnique - réfection des rues du secteur Prés-Fleuris**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de retenir les services de Les Services EXP pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de la réfection des rues du secteur Prés-Fleuris au montant estimé de 23 160 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services PG-21-062 du 8 octobre 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2021-11-296 Présentation des comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois d'octobre 2021 tels que présentés pour un montant de 890 173.96 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2021-10-297 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 43. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.